

83, rue Saint Fuscien  
80000 AMIENS  
[www.sommenumerique.fr](http://www.sommenumerique.fr)

Tél. 03 22 22 27 27  
Fax 03 22 22 03 57  
[courrier@sommenumerique.fr](mailto:courrier@sommenumerique.fr)

20181113\_DL\_02

**OBJET :**  
Avenant n°1 au règlement  
financier SDTAN2

**Date de convocation :**  
25 octobre 2018

**Date de séance:**  
**13 novembre 2018**

**Date d'affichage :**  
16 novembre 2018

**Membres en exercice :** 46

**Membres présents :** 16

**Membres votants :** 28

**ABSENTS :** cf. PVS

**Adoptée à l'unanimité**

**Jours et heures d'ouverture  
du syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30  
et de 14h00 à 17h30

L'an deux mille dix-huit, le treize novembre à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

**Etai<sup>ent</sup> présents :** Ernest CANDELA, Gérard CARON, Philippe COCQ, Bernard DAVERGNE, François DEBEUGNY, Jean-Philippe DELFOSSE, Denis DEMARCY, Emile FOIREST, Fabrice FRION, Jean GORRIEZ, Dominique LAMOTTE, Anna-Maria LEMAIRE Laurent PARSIS, Jean-Dominique PAYEN, Patricia POUPART.

**Secrétaire de séance :** Laurent PARSIS

**Pouvoirs :** Jean-Marie BLONDELLE à Jean-Dominique PAYEN  
Pascal BOHIN à Laurent PARSIS  
Isabelle DE WAZIERS à François DEBEUGNY  
Stéphane DECAYEUX à Jean GORRIEZ  
Claude DEFLESSELLE à Gérard CARON  
James HECQUET à Jean-Philippe DELFOSSE  
Frédéric LECOMTE à Denis DEMARCY  
Gérard PARAISOT à Fabrice FRION  
François ROUILLARD à Emile FOIREST  
Laurent SOMON à Philippe VARLET  
Bruno THIBAUT à Bernard DAVERGNE  
Annie VERRIER à Ernest CANDELA

#### LE COMITE SYNDICAL

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°5 du Comité syndical du 20 mars 2017 portant approbation du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Somme, modifié par délibération n°6 du 30 novembre 2017
- Vu la délibération n°12 du Comité syndical du 11 juin 2018 portant approbation du programme d'aménagement numérique 2019-2024 du département de la Somme et son plan de financement,
- Vu la délibération n°13 du Comité syndical du 11 juin 2018 portant approbation du règlement financier à destination des EPCI concernés par la réalisation du programme d'investissements 2019-2024,
- Considérant la proposition du Président de modifier le calendrier de versement pour les EPCI qui optent pour un financement par fonds de concours,

#### DELIBERE

**ARTICLE 1 :** L'article 6 du règlement financier de mise en œuvre du SDTAN de la Somme pour le programme d'investissements 2019-2024 est modifié comme suit :

« Un EPCI pourra par délibération opter pour un financement sur les exercices 2020 et 2021, par moitiés, par fonds de concours, de l'intégralité du capital constituant sa participation. ».

**ARTICLE 2 :** Le nouveau règlement financier corrigé est joint à la présente délibération.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.